



Puis-je bénéficier du délai de réflexion de 7 jours

Par **fofix19**, le **24/12/2009** à **11:13**

Bonjour,

nous nous sommes présentés au magasin ORANGE afin de prendre quelques informations en vue de changer de portable.

à savoir 2 portables, nous regardions les articles quand un vendeur est venue vers nous pour nous renseigner. nous lui avons demandé comment faire pour changer de portable avec nos points.

ma fille avait un forfait qui prenait fin et elle ne voulait pas changer de numéro et moi je n'avais pas la certitude de la date de fin de contrat. Nous étions indésises il nous a alors dit que les prix pratiqués ce jour ne se renouvelleraient pas après les fêtes et qu'il était préférable de le faire maintenant.

Pour ma fille, elle a choisi son nouveau portable avec ses points, cependant à l'arrivée elle se retrouve avec un nouveau forfait (il a changé celui qu'elle avait) avec une option payante mais que pendant deux mois celle-ci était à 50% que ça reviendrait au même.

Ensuite que le tarif qu'elle avait ce qui est faux et un nouveau N° ceci a été dit que lorsque tous les documents ont été signés et pratiquement réglés. on n'a plus la possibilité de lire le contrat pour vérifier car tout est informatisé et votre signature est sur un boîtier.

Pour moi, n'étant pas certaine de la date de fin de contrat je l'ai laissé faire, comme habituellement, et il est parti à monter le dossier donc j'étais convaincu que mon contrat était aussi arrivé à terme, en fait en arrivant chez moi j'ai ressorti les contrats anciens et là surprise le mien se termine en avril 2011, il m'a aussi modifié celui d'origine et donné un

nouveau numero.

Puis-je faire marcher le délai de rétractation de 7 jours dans ce cas précis, car je veux couper la ligne et rapporter les portables (j'ai eu orange en ligne qui me dit "oui" mais je souhaiterai un écrit, j'ai rendez-vous avec le directeur de l'agence à 16heures (je me suis déplacée de suite mais il n'y avait personne)

merci de votre réponse par retour

cordialement

Mme ARMAND

Par **jeetendra**, le **24/12/2009** à **11:36**

Bonjour, en principe dans votre cas le délai de rétractation de 7 jours ne marche (il n'y a pas eu de démarchage à domicile), vous avez contracté directement en magasin (ORANGE), à moins d'une faculté de résiliation offerte contractuellement par cet opérateur téléphonique vous ne pouvez résilier. Si ORANGE est d'accord exigé un écrit matérialisant cette possibilité de rétractation, de résiliation, bonne fete de noel à vous.